

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Note de présentation

Le **Service National Universel** a est une promesse de campagne d'Emmanuel MACRON. Ce service national est censé représenter « **un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement.** » Il remplacera l'actuelle Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Son élaboration a fait l'objet d'une vaste **consultation**, notamment en ligne, et d'une **phase pilote** dont le déploiement est imminent. Ce seront à termes près de **800 000 jeunes** qui seront concernés chaque année, répartis sur 8 à 10 périodes différentes, toutes durant les vacances scolaires.

Dans la perspective de cette réforme, **le Général MENAOUINE**, rapporteur du groupe de travail sur le SNU, a été auditionné conjointement par la commission de la Culture et de l'Education et la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat le 5 décembre 2018. Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse **Gabriel ATTAL** a pour sa part été entendu par les mêmes commissions le 5 mars 2019.

1. Articulation du service national universel

A. Un dispositif voué à monter en puissance

Le service national universel devra concerner l'ensemble des français âgés de 16 ans, soit **entre 800 000 et 900 000 jeunes par an.**

Initialement et selon le rapport du Général MENAOUINE, le SNU était censé monter en puissance pour être généralisé en **2026**. Très récemment, Gabriel ATTAL a annoncé que l'ensemble des jeunes de 16 ans devront effectuer leur service national **d'ici 2022-2023.**

B. Le contenu du dispositif

Le service national universel se **divisera en 2 modules**. Le premier, **obligatoire**, sera d'une **durée d'1 mois**, lui-même divisé en **2 phases de 2 semaines chacune**. Le second, **facultatif**, sera d'une durée pouvant varier entre **3 et 12 mois**. Entre 8 et 10 périodes de l'année seront dédiées au service national universel. Autrement dit, l'ensemble des jeunes concernés ne feront pas leur service en même temps.

1) L'internat

L'internat est la **première phase du module obligatoire**. Durant 2 semaines, les jeunes vivront dans un **internat**, éloignés géographiquement de leur famille, et ils porteront une **tenue uniforme**. Les journées seront composées de 24 « modules » : bilan de santé complet, évaluation de la maîtrise du français, activités en pleine nature sur le thème de la défense ou de la culture, apprentissage des premiers secours et du comportement à adopter en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe naturelle, etc.

Chaque matin, se déroulera la levée des couleurs et le chant de l'hymne national. Chaque soir, se tiendra un « conseil de maisonnée » au cours duquel les jeunes échangeront sur les activités du jour ainsi que sur la manière de « *faire vivre une démocratie interne pour organiser la vie en collectivité* ». Ce premier module obligatoire est censé permettre à un brassage social. La pédagogie sera exclusivement une pédagogie dite « active ».

2) Les missions d'intérêt général

Les missions d'intérêt général rythment la **seconde phase du module obligatoire**. Durant 2 semaines, les jeunes devront effectuer ces **missions auprès d'une association ou d'une collectivité territoriale**. Ces heures pourront être effectuées sur une année complète ou consécutivement. Les associations concernées seront exclusivement des associations loi de 1901 (excluant les associations confessionnelles).

3) La phase facultative

La **phase facultative** sera d'une durée de 3 à 12 mois devant s'effectuer avant 25 ans. L'accomplissement de cette phase fera l'objet d'une gratification, peut-être sous la forme d'une rémunération.

C. L'encadrement

Le secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL a indiqué qu'il y aurait un encadrant pour 5 jeunes. Le personnel encadrant recruté sera composé de jeunes disposant du BAFA et d'une expérience dans l'encadrement d'adolescents, de personnels volontaires de l'Education nationale, d'éducateurs spécialisés, de militaires réservistes ou d'anciens militaires en reconversion.

Ces personnels disposeront d'une formation pour encadrer le Service National Universel.

D. Le service national universel dans les territoires ultra-marins

Les territoires ultra-marins seront concernés par le SNU, au même titre que les français résidant sur le sol métropolitain. D'ailleurs, la Guyane est le DOM sélectionné pour l'expérimentation du dispositif. A terme, des français d'outre-mer devraient pouvoir effectuer leur SNU en métropole et des français métropolitains devraient pouvoir l'effectuer dans les territoires ultra-marins.

Il n'est en revanche pas prévu que les français de l'étranger soient concernés par le SNU, à l'instar de leur exemption de JDC ou, auparavant, de service militaire.

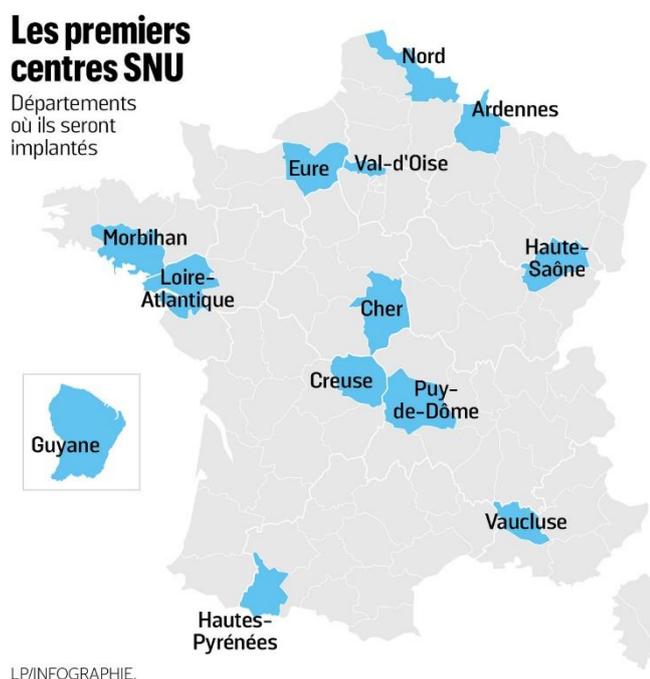
E. Les sanctions

Le secrétaire d'Etat a annoncé que les sanctions pour les **réfractaires au service national universel** seraient du même ordre que celles actuellement opposables aux réfractaires de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'accomplissement de la JDC est ainsi obligatoire pour passer notamment le baccalauréat et le permis de conduire.

Il verse au débat l'hypothèse selon laquelle effectuer son service national universel conditionne l'obtention de tout diplôme, de tout concours de la fonction publique voire de **la jouissance des droits civiques**.

2. L'expérimentation

Le 4 mars, un appel à candidature a été lancé à **200 jeunes dans chacun des 13 départements pilotes**, à travers une plateforme de recrutement. Cet appel à candidature sera relayé par les établissements scolaires, les centres de formation d'apprentis et les missions locales.



Carte des 13 départements pilotes

Dans le cadre de l'expérimentation, la première phase du module obligatoire se tiendra dès **le mois de juin**. En revanche, pour ce qui est de la seconde phase de ce module, elle se tiendra entre **juillet 2019 et juin 2020**.

Le financement de la phase pilote fera l'objet d'un **programme budgétaire dédié dans le PLF 2020**. Pour l'année 2019, il est prévu que le coût estimé de 4 millions d'euros soit compensé en fin de gestion sur les programmes 124 et 163, dépendants du ministère de la Jeunesse.

3. Les dernières annonces du Gouvernement

A. La tenue uniforme

Un **appel d'offre a été lancé auprès de 13 lycées professionnels** spécialisés dans la mode et le design.

Cette tenue doit évoquer la patrie, la Nation, la République et l'intérêt général. Le drapeau tricolore ainsi qu'une éventuelle devise apparaîtront également. La tenue sera composée de 2 pantalons, 2 polos, 2 tee-shirts, 1 pull, 1 short, 1 coupe-vent et une paire de chaussures.

Elle sera **un outil de cohésion**, symbole de l'appartenance à un même corps. Plus symboliquement, la tenue uniforme permettra de **transcender chaque individualité** au service de la communauté nationale.

Le jury en charge de la sélection de la tenue sera composé des membres suivants :

- Le général Benoit PUGA, ancien chef d'Etat-major de Nicolas SARKOZY et François HOLLANDE ;
- Le créateur Simon PORTE JACQUEMUS ;
- Marie TRELLU-KANE, Présidente et fondatrice d'Unis-cité ;
- Une jeune élue au conseil national de la vie lycéenne.

B. Le permis de conduire

Le Président de la République a annoncé, le 7 février, que l'intégralité **du permis de conduire** pourrait être passée dans le cadre du service national universel. Le but étant de réduire le coût du permis. Le 14 février, c'est le secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL qui a confirmé cette annonce.

Durant la phase obligatoire, l'opportunité serait donnée aux jeunes de passer **la partie théorique** du permis de conduire. Pour ceux qui choisissent la version longue du SNU et qui accomplissent la phase facultative, la partie pratique du permis de conduire pourra être financée.

C. Les signes religieux

Le 2 janvier 2019, l'observatoire de la laïcité rendait un avis dans lequel il recommandait l'autorisation, pour les jeunes accomplissant leur service national universel, du port de signes religieux.

Le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse a d'ores et déjà indiqué qu'il ne suivrait pas cette recommandation. Les jeunes seront soumis à une **obligation de neutralité** et disposeront d'une salle dédiée à la pratique de leur culte.

4. Le financement du dispositif

Le financement de la phase pilote est évalué à 4 millions d'euros, fléché sur le budget du Ministère de la Jeunesse.

Une fois le dispositif en place, le financement devrait se situer « *bien en deçà des 1,5 milliard d'euros* » indiqué dans le rapport du Général MENAOUINE, selon Gabriel ATTAL.

La loi de programmation militaire exclut l'hypothèse d'un financement du service national universel sur le budget du Ministère des Armées.